

# Lettre aux clubs sportifs bullygeois

Bully-les-Mines, le 26 octobre 2020



Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Comme vous le savez, la situation sanitaire de notre pays s'est considérablement dégradée depuis ces derniers jours, comme en atteste le nombre de patients atteints de la Covid-19 et d'hospitalisations enregistrées.

Les autorités de l'Etat ont donc décidé de renforcer les mesures sanitaires, lesquelles s'appliquent dans notre département depuis samedi dernier. Celles-ci impactent fortement l'activité de nos clubs sportifs, compétitions comme entraînements, la réduisant à certaines catégories de publics que vous prenez en charge.

Concrètement :

■ **Pour le sport associatif en espaces clos et couverts :**

**Les salles de sport (Complexe sportif P. Mauroy, Complexe M. Becq, Salle H. Ternois, Salle du Stade R. Corbelle) sont fermées au public.**

**Seules sont autorisées les activités encadrées dédiées aux pratiquants mineurs, la transmission du virus entre enfants étant considérée faible.**

- Pour celles-ci, outre le respect des règles qui étaient déjà en vigueur (port du masque pour les personnes âgées de 11 ans et plus, respect des distances physiques...) **nous avons souhaité conditionner l'occupation des salles aux règles suivantes d'application immédiate :**

- Communication du planning d'occupation des salles au service des sports et de l'identité des encadrant.e.s pour chaque séance,
- Tenue d'une feuille de pointage où seront consignées les identités (nom, prénom) des participants, le club devant être en mesure de communiquer rapidement les coordonnées des responsables légaux des mineurs accueillis. Une feuille sera renseignée par séance. Celles-ci seront conservées durant 14 jours puis détruites par le club,
- Interdiction d'accès aux salles aux accompagnants des mineurs accueillis,
- **L'accès aux vestiaires est interdit, excepté pour les pratiquants mineurs.**

D'autres dérogations d'occupation sont possibles, pour la pratique des sportifs de haut niveau, des personnes en situation de handicap... Dans le cas où vous auriez des demandes rentrant dans ce cadre, nous vous demandons de bien vouloir contacter préalablement le service des sports.

- **Pour le sport associatif en plein air (Stade R. Corbelle et Stand de tir régional), les activités sont autorisées, dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur.**
  - **L'accès aux vestiaires est cependant réservé aux pratiquants mineurs, une tolérance étant accordée uniquement pour le stockage des sacs de sport, sous la responsabilité de l'entraîneur ou de l'éducateur en charge de la séance.**
  - **L'accès au stand de tir est autorisé pour les pas de tir 25m, 50m, 100m et 200m. L'accès au pas de tir 10 m est interdit.**
- **Pour toutes les installations sportives – intérieures et extérieures :**
  - **Les buvettes, clubs-houses et salles communes sont fermées, seuls les bureaux dédiés aux clubs sont utilisables, dans le respect des règles sanitaires (port du masque, limitation du nombre de personnes, distanciation...).**
  - **Les structures seront impérativement fermées à 20h30, par respect du couvre-feu imposé à 21h.**

Ces mesures, qui sont applicables jusqu'au Vendredi 13 novembre inclus, sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire de notre département.

Nous avons bien conscience des difficultés qu'engendre cette crise pour nos clubs, et l'impact social qu'elle aura vis-à-vis de vos adhérents, de vos bénévoles et de vos dirigeants. Nous mesurons les incohérences des décisions officielles qui s'appliquent à nous tous. Pour autant, c'est en conjuguant nos efforts, en jouant collectif, que nous viendrons à bout du combat engagé contre l'épidémie.

Restant à votre disposition,

Nous vous adressons, Madame la Présidente, Monsieur le Président, nos salutations le plus cordiales.

**Caroline LOUBAT,**

Adjointe aux Sports  
et à la Citoyenneté

**François LEMAIRE**



■ **Contacts** : Vincent Haudegond, Chef de Pôle Jeunesse et sport.

Mail : [vincent.haudegond@mairiebully.fr](mailto:vincent.haudegond@mairiebully.fr) / tel : 03 21 45 48 43

Céline EVIN, Responsable du Service des Sports

Mail : [celine.evin@mairiebully.fr](mailto:celine.evin@mairiebully.fr) / tel : 03 21 45 48 43